

JIM

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES D'ANNEMASSE



Sept.-Oct.
2005

N° 101

La Ville et Vous



PAGES 6-7 **DOSSIER**

Faites du sport !

Page 2
SOLIDARITÉ
Virade de l'espoir

Page 4
ACTUALITÉ
ZAC Chablais-Gare

Page 9
JEUNESSE
Une sixième école !

Page 10
AGGLOMÉRATION
Le Projet Métropolitain

Toute l'actualité d'Annemasse sur www.mairie-annemasse.fr

Droit de réponse

Conformément à la loi et par décision de Mme Lachenal, directrice de publication du JIM, nous publions un droit de réponse suite à la parution du JIM N°96

« Objection, votre Honneur ! »

« L'éditorial du JIM de novembre-décembre, signé Robert BORREL, Maire d'Annemasse, est inacceptable dans la forme et dans le fond. Dans la forme. En sa qualité de Maire de tous les Annemassiens, Monsieur BORREL attaque normalement et exclusivement des membres de notre association dans un journal municipal financé sur les deniers publics. A notre connaissance, aucun journal municipal n'est le support des opinions subjectives d'un Maire à l'encontre de personnes désignées publiquement à sa vindicte personnelle. Sur le fond, M. BORREL, qui refuse un débat public institutionnel ou un référendum local utilise le Journal d'Information Municipal comme tribune à sa seule dévotion. Cette situation est déjà en soi choquante.

Par ailleurs, quand il écrit que notre Association « s'époumone à réclamer que la Place du Marché de Gros soit un lieu de vie, avec des espaces de qualité offerts aux Annemassiens, et un parking en sous-sol », le Maire fait semblant d'ignorer que la principale exigence d'une majorité des Annemassiens (dont nous nous faisons simplement l'écho) est le refus de toute nouvelle construction sur cette place. C'est même l'élément le plus important de notre action. Et le Maire connaît la nature de cette revendication fondamentale. Pourquoi fait-il semblant de l'ignorer ? Malveillance, peut-être ? Quand il ajoute : « Des partisans font signer des pétitions, laissant entendre que [le marché] va disparaître et les gens signent, mécontents de cette idée » le Maire cherche encore à tromper les Annemassiens sur nos intentions, et il le sait. En effet, nous n'avons jamais fait état de notre crainte de voir disparaître le marché et, à notre connaissance, les élus n'ont d'ailleurs jamais fait état de pareil projet. Quand il associe dans le même article les propos libres d'une personne et les prises de positions erronées qu'il prête à notre association, il a recours à l'amalgame, une technique bien connue pour discréditer ses interlocuteurs. Enfin, quand il se transforme en porte-parole (non autorisé) de notre association, le Maire connaît le pouvoir de nuisance de sa manipulation. Et, malgré cela, son message a du mal à passer, si l'on en croit le très relatif « succès » des réunions qu'il a organisées pour « informer la population ». Alors, les Annemassiens devront-ils continuer à « s'époumoner » longtemps encore ?

En se retranchant derrière sa légitimité d'élu (que nous ne contestons pas), le Maire Juge, distribue les mauvais points ou les critiques se coupant ainsi de plus en plus du citoyen. C'est son choix : nous ne le partageons pas. Notre action vise au contraire à rendre sa place au citoyen, non pas contre les élus, mais à leurs côtés. Nous la poursuivrons aussi longtemps qu'il le faudra. Et nous continuerons à rendre compte nous-mêmes de notre action. Pour ce faire, ESPACES LIBRES ne se reconnaît que deux modes de communication : les procès-verbaux approuvés de ses Assemblées et les déclarations de ses deux porte-paroles officiels. Et le Maire d'Annemasse ne compte pas parmi ces derniers. »

Le Conseil d'Administration de l'Association ESPACES LIBRES.

Le Maire Robert Borrel respecte la décision de Mme Lachenal, directrice de publication du JIM, qui pour la deuxième fois publie ce communiqué de l'Association Espaces Libres. Il tient à faire savoir cependant qu'il conteste le fond comme la forme de l'article ci-dessus, largement diffamatoire et malveillant, et auquel il ne lui sera pas possible de répondre.

Robert Borrel.

Les Virades de l'espoir

Le dimanche 25 septembre, l'Agglomération Annemassienne se mobilisera pour vaincre la mucoviscidose.



L'Espace Louis Simon de Gaillard accueillera La Virade de l'Espoir du Genevois 74.

Les nombreuses animations proposées lors de cette grande fête conviviale ont pour but de sensibiliser le public et de collecter des fonds pour vaincre la mucoviscidose. Les fonds réunis sont affectés à la recherche, aux soins ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des patients et de leur famille.

ceux qui n'ont pas. Marcher, courir ou simplement s'amuser en famille, tel est le programme qui vous attend le 25 septembre prochain avec entre autres activités : randonnées pédestres, courses à vélo ou à roller, tir à l'arc, tennis, bowling, foot (concours de tirs au but), mais aussi promenade

en poneys, maquillage pour enfants, pêche à la ligne, tombola, artisanat...

Vous aurez également la possibilité de vous restaurer sur place.



Une manifestation de loisirs et de solidarité

Le principe de la Virade est simple : il s'agit d'accomplir un

parcours en participant physiquement à une marche, une course ou une randonnée, pour donner, symboliquement, du souffle à

Quand l'enjeu, c'est la vie, cela vaut la peine de se mobiliser.

PLUS D'INFORMATIONS

Françoise Xamheu
04 50 37 56 11

Sommaire

Droit de réponse

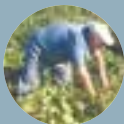
Solidarité

Les Virades de l'espoir

Édito

Actualité

- Le projet Chablais-Gare avance
- Les Chantiers Éducatifs 2005
- Les Jardins Familiaux



Dossier : Encourager la pratique sportive

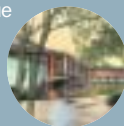
Culture

- La saison de Château Rouge
- Une navette culturelle Annemasse-Genève



Jeunesse

- École de la rue Naly : Tectoniques lauréat



Agglomération

Appel à Coopération Métropolitaine : la candidature franco-valdo-genevoise acceptée

Expression politique des groupes minoritaires du Conseil Municipal

Agenda Flash Back



Étoile Gare Annemasse Genève

Au Conseil Municipal du 7 juillet, plusieurs décisions importantes ont été prises, qui marquent **le début effectif du projet Étoile Gare Annemasse Genève**. Ce projet ne doit pas être confondu avec celui dont il a été question dans un précédent JIM sous le titre « Quartier Chablais Gare ». Ce dernier, délimité par l'avenue de la Gare et la rue du Chablais, est un quartier de centre-ville, actuellement très dégradé, et qui sera réaménagé prochainement avec un centre commerçant, des logements, des bureaux et des cinémas. Une réunion publique a eu lieu à ce sujet le 30 juin dernier.

Le pôle Étoile Gare Annemasse Genève n'est pas un quartier marchand. C'est la rénovation d'un centre ferroviaire et de ses abords. C'est une **opération conduite simultanément par les trois communes d'Ambilly, Annemasse et Ville-la-Grand**, coordonnée par la Ville d'Annemasse au nom de ses deux voisines, et conduite par association avec le Conseil d'État de Genève. **La colonne vertébrale de ce projet est le futur CEVA** (ligne de chemin de fer Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse en souterrain) dont les Genevois ont commencé les chantiers et sur lequel ils veulent voir des trains rouler en 2012, ce qui est aussi notre intention.

Il faut remercier ici tous ceux qui ont contribué à la mise en oeuvre de cet énorme projet ferroviaire, les Genevois tout d'abord, et aussi les Français avec, comme chef de file, la Région Rhône-Alpes qui s'est récemment prononcée d'une manière très déterminée lors du comité plénier franco-genevois tenu à Annecy le jeudi 30 juin. La Société d'Équipement Départementale est un acteur essentiel de ce dossier, avec une chargée de mission permanente, Madame Marie-Thérèse De Nomazy.

Le centre de cette rénovation est la gare d'Annemasse, où passeront des trains allant de Lausanne à Évian, par exemple. Sur cette ligne du CEVA, la SNCF et les CFF envisagent **une montée rapide du nombre de trains, jusqu'à 94 par jour**. Ce seront des sortes de RER pour les trajets domicile-travail, mais aussi des trains régionaux et éventuellement des trains de grandes lignes.

Du coup, **la gare d'Annemasse doit être profondément transformée**. La SNCF y travaille, réorganise ses structures et bâtiments et s'adapte aux prochains trafics. Ceux-ci engloberont, non seulement les circulations venues du CEVA, mais, espérons-le, des rames de TGV que le Conseil Général de la Haute-Savoie s'efforce depuis plusieurs années de faire venir à Annemasse, pour assurer, à partir de là, **une desserte complète et rapide de la Haute-Savoie du Nord vers Paris**. La SNCF conserve pour ces prochains trafics la quasi-totalité du territoire dont elle est propriétaire, ne voulant pas risquer de se trouver trop à l'étroit le moment venu. A l'intérieur de la gare, des transformations aboutiront à rénover et à animer des espaces aujourd'hui très peu utilisés.

Quelques parties du patrimoine SNCF seront vendues. C'est le cas, par exemple, de la rotonde, qui sera réhabilitée par les aménageurs. C'est là qu'on entre dans l'aspect urbain de l'Étoile Gare Annemasse Genève. **Le pôle multimodal créé à la gare va transformer tout l'environnement**.

- Côté Annemasse, l'entrée traditionnelle sera maintenue, dans des locaux sans doute modifiés, mais la place va s'agrandir après des démolitions et des reconstructions certainement importantes. Les projets sur plan vous seront prochainement présentés.

- Côté Cornières, à la limite d'Ambilly et de Ville-la-Grand, **c'est la rotonde qui, après restauration, deviendra l'entrée ouest de cette gare double-face**. Cette entrée nouvelle desservira aussi les Genevois, qui travaillent actuellement à leurs accès routiers en direction de cette nouvelle installation ferroviaire, car la gare d'Annemasse figure maintenant au schéma directeur de l'agglomération genevoise, ce qui indique son intérêt pour nos voisins.

Les quartiers périphériques de la gare, côté Cornières comme côté Annemasse, verront **se développer de nouvelles activités**, essentiellement liées au domaine des transports : hôtellerie, agences de voyages, voitures à louer, et tout ce qui, d'une façon ou d'une autre, accompagne les zones consacrées aux transports. Mais on devrait aussi voir s'installer dans cet environnement **un certain nombre de nouvelles institutions, services et commerces**. On parle aujourd'hui d'une Organisation Non Gouvernementale, d'un pôle éducatif sur les services de santé, et d'autres domaines où la prospective est en cours et qui se révéleront progressivement au fil des mois et des années. Car l'ensemble de ce projet, moins rapide que le petit projet Chablais-Gare, s'étalera sans doute sur plus de dix années.

C'est donc une action importante, déterminante sans doute pour l'avenir de notre agglomération. **On dit qu'il s'agit du plus gros projet existant actuellement en Haute-Savoie**. Il se gèrera avec une multitude de partenaires et en fonction du marché qui pourra absorber les constructions prévues. Des propositions d'achat se présentent déjà. Il faut donc anticiper, et c'est pourquoi le Conseil Municipal a commencé à agir. D'autres informations vous parviendront à partir de l'automne prochain.

Robert BORREL, Maire d'Annemasse

PLU

Le Diagnostic s'expose

L'Atelier d'Urbanisme travaille actuellement à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et à sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le diagnostic est aujourd'hui achevé et l'état des lieux établi par le bureau d'études *Des Territoires Urbanisme* fera l'objet d'une exposition dans le

hall de l'Hôtel de Ville **du 22 septembre au 15 octobre**. A cette occasion, l'équipe municipale vous invite à **exprimer vos remarques et suggestions** sur le

registre de concertation mis à votre disposition. **L'inauguration aura lieu le jeudi 22 septembre à 17h30**. Notons déjà qu'une réunion d'information est également programmée au mois de novembre. Elle permettra au bureau d'études de présenter publiquement le diagnostic.

POPULATION

Un recensement complémentaire

Compte tenu du nombre important de ses nouvelles constructions, Annemasse va procéder à **un recensement complémentaire** de sa population (**du 1^{er} au 15 octobre 2005**). Seuls les habitants des **immeubles neufs** (construits depuis mars 1999) seront recensés. Des agents recenseurs se présenteront donc dans les habitations au cours de la période indiquée ci-dessus. Merci de leur réserver le meilleur accueil. L'opération ne durera que quelques minutes.

FLEURISSEMENT

Le jury est passé

Le jury du concours de fleurissement des particuliers s'est réuni le 11 août dernier. Tout au long de la journée, ses membres ont parcouru la ville afin d'évaluer les compositions florales et végétales des habitants inscrits.

Balcons, cours, jardins et vitrines ont

été inspectés et notés selon plusieurs critères tels que la qualité, la diversité et l'originalité des végétaux. L'entretien du fleurissement, des arbres, des haies et pelouses a aussi été pris en compte.

Une cérémonie de remise des prix pour laquelle les participants recevront une invitation aura lieu le vendredi 3 février 2006.

ZAC Chablais-Gare : les premières esquisses

Les premières esquisses de ce que pourrait être le futur quartier Chablais-Gare ont été présentées au public.

Près de 150 personnes ont assisté, le 30 juin dernier, à la deuxième réunion d'information et de concertation sur le projet d'aménagement du quartier Chablais-Gare (situé entre l'avenue de la Gare et la rue du Chablais).

Christophe Arnoud, représentant de la société ADIM (filiale du groupe GTM) chargé des études de faisabilité, assisté de **Marc Rolinet**, architecte, ont montré l'avancement de leur travail. A partir de l'existant, l'architecte a,

en effet, établi des croquis en fonction d'une volumétrie générale, d'une trame de cheminements piétonniers et d'un linéaire commercial nécessaire. C'est sur la base de ces principes d'aménagement que devra se réaliser **un programme ambitieux** comprenant 450 logements environ, 7 200 m² de surface commerciale, 5 salles de cinéma et un équipement public de type maison sociale, le tout accompagné d'une offre de stationnement correspondant aux besoins. Le programme s'est enrichi de quelques locaux pour les professions libérales.

La Concertation continue

Parallèlement à ce travail technique, tous les propriétaires du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ont été contactés par la société ADIM. Après cette première étape, la société va entrer dans **une phase de proposition financière pour les acquisitions foncières**. A

l'issue de ce travail, un nouveau bilan sera établi et **une nouvelle réunion publique sera organisée au mois de décembre**. D'ici là, la concertation se poursuit. Christophe Arnoud et Marc Rolinet restent à la disposition des propriétaires concernés et des personnes intéressées par le projet.

Dès le 12 septembre, ils assureront de nouvelles permanences d'information.

Permanences d'information et de concertation

Assurées par **Christophe Arnoud** et **Marc Rolinet**, elles auront lieu **tous les 15 jours** à compter du **lundi 12 septembre (de 15h à 18h)** au Complexe Martin Luther King.



Des jeunes au service du collectif

Douze jeunes Annemassiens ont travaillé à la réhabilitation du mobilier urbain au cours du mois de juillet.

Encadrés par des éducateurs, les adolescents ont réalisé des travaux de réhabilitation du mobilier urbain. Les boiseries du terrain multisports de Bois Livron, les bancs et poubelles du Square Cassin, du Parc Eugène Maître et d'une aire de jeux du secteur Gauguin ont été poncés et vernis.

ils ont été rémunérés sur la base du SMIC pour leur travail. « Tous ont été volontaires pour participer aux chantiers » explique Gilbert Laureau, éducateur technique à Passasage. « Ils ont été soumis au

respect des horaires et aux contraintes du travail en équipe » précise-t-il. Au terme de leur mission, les douze jeunes Annemassiens ont aussi pu éprouver la fierté de recevoir leur première fiche de paie.

Montrer sa capacité à réaliser des actions positives

La revalorisation personnelle des jeunes est le premier objectif de ces chantiers. Grâce à ce dispositif, ils ont aussi pu **bénéficier d'une première expérience professionnelle**. Salariés et déclarés,



Initiée l'an passé, l'expérience avait été concluante. Elle a donc été renouvelée cet été.

Durant le mois de juillet, douze jeunes Annemassiens âgés de 14 à 16 ans ont participé **aux chantiers éducatifs pilotés par l'Association Passage**.

Jardiner en ville ? C'est possible !

A Romagny, des parcelles de jardin sont à votre disposition.

de ses plates-bandes de salades, Jacques inspecte ses pièges à limaces. Plus loin, Pierre récolte ses cornichons. « C'est tellement bon de pouvoir profiter de légumes frais que nous avons nous-mêmes cultivés » lâche-t-il sans se détourner de ses plantations. Ponctué de rangs d'haricots ou de plants de tomates tirés au cordeau, de massifs de fleurs et d'herbes aromatiques, les jardins sont un

véritable musée-potager. **118 parcelles, allouées du 1^{er} avril au 31 mars pour la somme de 35 euros** composent cet espace de plaisir et de convivialité. Le long des allées, il n'est pas rare de voir ces jardiniers partager leur expérience, confronter leurs petits secrets et savoir-faire.

L'usage des parcelles est réglementé

Lieux d'épanouissement personnel et d'intégration à la vie collective, les jardins familiaux n'en sont pas moins réglementés. Étant donné le nombre important des demandes, **une seule parcelle peut être attribuée par famille**.

Lorsque la Ville, propriétaire des terrains, nomme un titulaire, ce dernier propose un remplaçant qui peut l'aider ou se substituer à lui lors d'une absence. Reste que ce remplaçant ne deviendra en aucun cas titulaire de la par-

celle en cas d'abandon par le jardinier « titulaire ». Aussi, une dizaine de délégués sont chargés des relations avec la Mairie et un groupe de travail vient d'être constitué afin de réfléchir aux améliorations possibles. Pour profiter de ce lieu de détente, il suffit d'être domicilié sur Annemasse et **d'adresser une demande motivée** à l'adresse suivante : Monsieur le Maire d'Annemasse - Secteur Vie des Rues et Services Collectifs - BP 530 - 74107 Annemasse Cedex.

Dès réception de votre courrier, les Services Municipaux vous inscriront sur **liste d'attente**. Il ne vous restera alors qu'à attendre patiemment qu'une parcelle abandonnée ou reprise par la Ville soit mise à votre disposition. Cette **demande écrite est à renouveler chaque année**, au plus tard le 31 décembre de l'année en cours. Jardiniers... A vos graines et bonne récolte !

Huit heures. Une douzaine de citadins-jardiniers s'active déjà dans les jardins familiaux de Romagny. Ils bêchent, arrosent, bichonnent leur lopin. Accroupi au milieu



CRÉATION D'UN NOUVEAU BUREAU DE VOTE

Le nombre d'électeurs du bureau de vote 14, situé à l'École Maternelle du Centre, étant devenu trop important, ce dernier vient d'être scindé en deux. Un **bureau de vote n°15** sera donc créé dans les locaux de l'école dès les prochaines élections.

Les électeurs concernés par ces deux bureaux recevront une nouvelle carte électorale à partir du mois de mars 2006.

Plus d'Informations
Secteur Vie des Rues et Services Collectifs
04 50 95 07 00

LA POSTE : DES NOUVEAUX HORAIRES

Afin de répondre aux attentes de la clientèle annemassienne, les bureaux de Poste d'Annemasse Centre et d'Annemasse Saint-André ont de nouveaux horaires d'ouverture au public :

Annemasse Centre
- Lundi et mardi : de 9h à 19h
sans interruption
- Mercredi, jeudi et vendredi : de 9h à 18h sans interruption
- Samedi : de 9h à 12h

Annemasse Saint-André
- Les matins du lundi au samedi : de 9h à 12h
- Les après-midi du lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 14h à 17h

Annemasse Perrier
- Du lundi au vendredi : de 9h à 18h
- Samedi : de 9h à 12h

École Municipale des Sports, subventions aux clubs, mise à disposition d'équipements sportifs, aides financières... La Ville offre une multitude de services et de facilités pour permettre au plus grand nombre de participer...

« Initier les plus jeunes »

Promouvoir la pratique sportive auprès des plus jeunes est une mission essentielle du Service Municipal des Sports.



Explications avec Bernard Couty, maire-adjoint chargé des Affaires Sportives.

JIM : De quand date la création du Service des Sports ?
Bernard Couty : La Ville s'est progressivement dotée d'un Service des Sports entre 1985 et 1990. Aujourd'hui, il est composé d'une quinzaine de personnes dont sept éducateurs sportifs diplômés d'État. Tous travaillent à **promouvoir la pratique du sport auprès du plus grand nombre.**

JIM : Avec un effort particulier pour toucher les jeunes...

B. Couty : Tout à fait. Il s'agit de les **sensibiliser aux bienfaits du sport dès le plus jeune âge.** Pour cela, les éducateurs sportifs municipaux proposent des activités sportives au centre nautique, dans les gymnases de la ville et dans des sites de pleine nature tel que le Parc des Mouilles à Ville-la-Grand. De la découverte au perfectionnement en passant par l'apprentissage de la compétition, chaque jeune trouve son niveau de pratique. Reste que la performance n'est pas notre objectif. Nous cherchons davantage à **transmettre les grandes valeurs sportives.**



à 18h. Le mercredi, l'**École Municipale des Sports prend le relais.** Son objectif : initier l'enfant à des sports variés, quel que soit son niveau. Dépassement de soi-même, esprit d'équipe et respect des règles révèlent à chacun les clefs de la pratique sportive. Ces activités du mercredi sont payantes mais restent très accessibles.

Réductions

Pensez à l'Atout Jeunes

L'Atout Jeunes s'adresse aux jeunes Annemassiens âgés de **6 à 17 ans.**

C'est une réduction à faire valoir sur une des activités sportives, culturelles ou de loisirs proposées à l'année par les trois MJC et les associations ayant signé une convention avec la Ville. Ce dispositif permet de bénéficier d'une **réduction (de 23 à 69 euros) au moment de l'adhésion à un club sportif.**



En 2004, **678 Jeunes** ont bénéficié du dispositif. Le montant de la réduction accordée est calculé en fonction du quotient familial CAF.

L'Atout Jeunes est à retirer en Mairie (Service Jeunesse) jusqu'au 31 octobre 2005.

JIM : Concrètement, comment intervenez-vous auprès des jeunes ?

B. Couty : Directement dans le cadre des activités physiques scolaires. La Ville a signé une convention avec l'Éducation Nationale dès 1992. **Nous intervenons dans toutes les écoles primaires d'Annemasse (du CP au CM2).**

Chaque hiver, plus de 600 enfants participent, par exemple, aux sorties de ski de fond proposées par la Ville. Polyvalents, les éducateurs comptent chacun 20 heures d'intervention hebdomadaire tout au long de l'année scolaire.

JIM : Et en dehors des temps scolaires ?

B. Couty : Après la classe, les **ateliers sportifs** proposent aux enfants (du CP au CM2) des activités variées. Encadrées par les éducateurs, elles sont organisées dans tous les groupes scolaires, un soir par semaine de 17h



JIM : N'oublions pas les vacances scolaires...

B. Couty : Pendant les vacances, les jeunes (de 6 à 17 ans) peuvent participer à **des stages à thèmes et saisonniers** qui permettent une pratique plus intense bien que restant adaptée à chaque enfant.

JIM : Quelles sont les autres missions du Service des Sports ?

B. Couty : Encourager la pratique sportive en mettant l'accent sur l'initiation des plus jeunes est une de nos missions importantes. Nous assurons également la gestion de l'ensemble des équipements et sommes l'interlocuteur privilégié de l'Office Municipal des Sports.

Suivez le guide...



Clubs, équipements sportifs, centres de loisirs, activités proposées par le Service des Sports et les MJC... Vous trouverez tout dans le **nouveau Guide des Loisirs et des Sports** disponible en Mairie.

PLUS D'INFORMATIONS

Service des Sports

04 50 95 07 36 service.sports@mairie-annemasse.fr

Un soutien de poids

Par les subventions allouées chaque année, La Ville est le premier partenaire des clubs sportifs annemassiens.



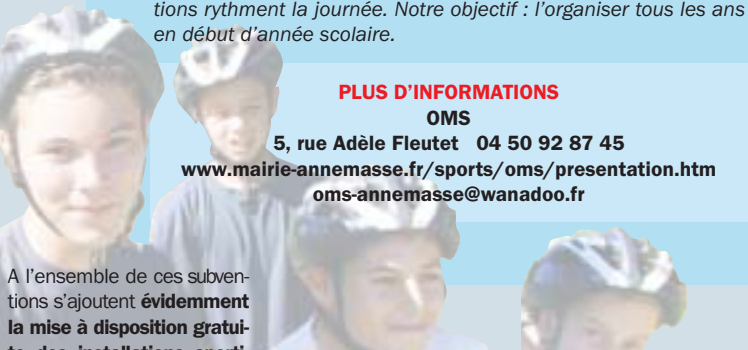
© Marjolène Brossard

A l'image de toutes les associations, les clubs sportifs participent pleinement à la vitalité et au dynamisme annemassien. Consciente de leur rôle en matière d'éducation et des atouts que représente leur diversité, la Ville apporte chaque année une aide financière aux 40 associations sportives affiliées à l'Office Municipal des Sports (OMS).

La subvention ordinaire de fonctionnement et haut niveau est versée tous les ans à chacun des clubs agréés par l'OMS. Le montant versé est fixé selon des critères très précis : nombre de licenciés, de compétiteurs et de jeunes, frais de déplacements, encadrement technique, résultats... Certains clubs organisent régulièrement des épreuves sportives d'envergure, les Grands Prix de la Ville. C'est le cas, des *Foulées Annemassiennes*, dont la 15^e édition aura lieu le 20 novembre prochain. **Une subvention spécifique appelée « Grand Prix de la Ville d'Annemasse »** leur est alors versée. Afin de pouvoir participer à des com-

pétitions de niveau national ou international, les clubs bénéficient, en outre, de **subventions exceptionnelles**.

Parallèlement, la Ville apporte une **aide spécifique aux jeunes sportifs de haut niveau** et accorde **une prime à tous les clubs accédant à un niveau supérieur** (au-dessus du niveau régional). L'objectif est double : récompenser la performance du club et lui apporter un soutien financier pour compenser les frais supplémentaires engendrés par cette accession. Tous les ans, la Ville récompense également les athlètes annemassiens qui se sont illustrés durant l'année en obtenant un titre ou un bon classement lors des compétitions nationales ou internationales. Quant aux **conventions d'objectifs** signées entre les clubs et la Ville, elles visent à soutenir des actions de découverte et de promotion du sport auprès des jeunes. Le club s'engage à recruter un éducateur sportif breveté d'État qui mènera ces actions. En contrepartie, la Ville soutient le club en finançant le poste de l'éducateur sur la base d'un mi-temps.



PLUS D'INFORMATIONS OMS

5, rue Adèle Fleutet 04 50 92 87 45
www.mairie-annemasse.fr/sports/oms/presentation.htm
oms-annemasse@wanadoo.fr

A l'ensemble de ces subventions s'ajoutent **évidemment la mise à disposition gratuite des installations sportives** (stades, gymnases, centre nautique, salles diverses...).



En encourageant le rôle éducatif des clubs, les performances des licenciés et l'organisation de manifestations contribuant à l'animation d'Annemasse, **la Ville est bien le premier partenaire des clubs sportifs.**

Au service des clubs : l'Office Municipal des Sports

Créé en 1971, l'OMS est un partenaire incontournable des clubs sportifs. Le point sur ses missions avec son président, Marc Demars.

JIM : Rappelez-nous le rôle de l'OMS

Marc Demars : L'OMS est avant tout le porte parole, auprès de la Municipalité, des 40 clubs affiliés. Mais une de nos missions principales consiste à calculer les attributions des subventions de fonctionnement que la Ville verse annuellement aux clubs.

JIM : Mais ce n'est pas là votre unique mission ?

Marc Demars : Bien sûr que non. Tout au long de l'année, nous conseillons les clubs en terme d'organisation de compétitions. Nous leur apportons parfois une aide logistique (prêt de sonorisation ou attribution de coupes). Pour faciliter leurs déplacements lors de compétitions régionales, l'OMS met un minibus à leur disposition. Nous assurons une assistance juridique et gérons la répartition des créneaux horaires d'occupation des gymnases de l'agglomération.

JIM : Et n'oublions pas Les Cérémonies des Récompenses...

Marc Demars : Chaque année, l'OMS récompense ses champions. Il y a deux cérémonies. La première, organisée en après-midi, est consacrée aux jeunes. Nous récompensons tous les champions départementaux, régionaux, nationaux et internationaux. Au cours de la seconde, nous célébrons les champions régionaux, nationaux et internationaux des catégories adulte. Ce sont nos deux temps forts de l'année.

JIM : Auxquels s'ajoute désormais le Forum des Clubs Sportifs Annemassiens ?

Marc Demars : La première édition de ce Forum a eu lieu le 3 septembre dernier. Il s'agit de présenter aux habitants de l'agglomération l'ensemble des pratiques sportives auxquelles ils peuvent s'adonner sur Annemasse. Démonstrations, initiations et inscriptions rythment la journée. Notre objectif : l'organiser tous les ans en début d'année scolaire.

Subventions versées aux clubs sportifs en 2004

(en euros)

Subvention ordinaire et haut niveau	436 400
Subvention « Grand Prix »	9 370
Subvention exceptionnelle	19 983
Subvention aux jeunes sportifs de haut niveau	6 870
Prime d'accession au niveau supérieur	4 500
Subvention récompensant les résultats des athlètes	3 650
Subvention convention d'objectifs (1/2 poste éducateur - 3 Clubs concernés)	23 083
Subvention de fonctionnement à l'OMS	10 600

UNE VÉRANDA POUR LA VILLA

Afin de mieux recevoir le public de la Villa du Parc, la Ville d'Annemasse aménage actuellement son espace d'accueil et de réception du côté de la rue de Genève. Construite sur l'emplacement actuel de la terrasse, la véranda constituera la nouvelle entrée principale du bâtiment.



La réouverture au public est prévue le 7 octobre avec une exposition monographique de Pierre Joseph, en résonance avec la Biennale d'Art Contemporain de Lyon.

FÊTE DE LA SCIENCE

Du 6 au 13 octobre, le Complexe Martin Luther King accueillera La Fête de la Science. La Bibliothèque Municipale Pierre Goy et la MJC Romagny animeront des ateliers, expériences, expositions pour tous les publics (enfants, adolescents, adultes) autour de la thématique des « Énergies Renouvelables ». Entrée gratuite.

Plus d'informations :
Bibliothèque Pierre Goy
04 50 95 89 09

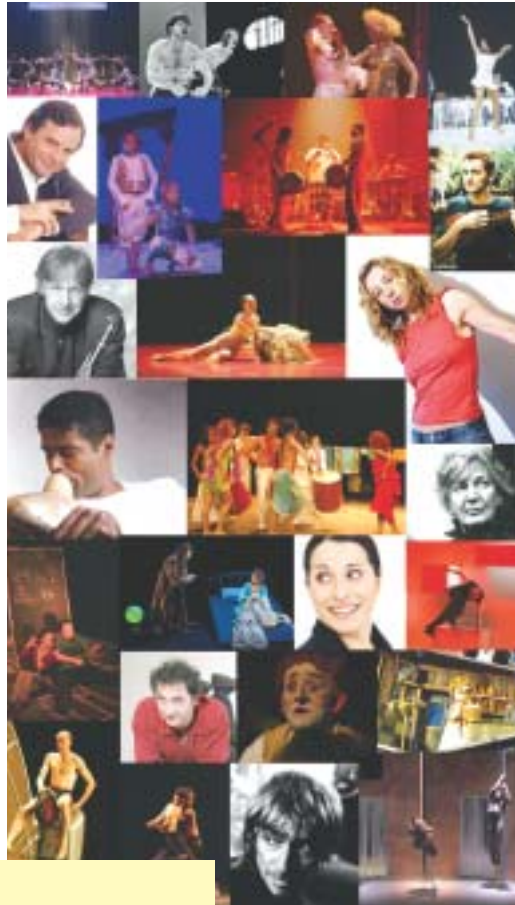
Tous en scène à Château Rouge !

Lieu de culture, de création et de vie, Château Rouge nous propose une saison placée sous le signe de la découverte, de l'émotion et de l'échange.

Électisme et qualité sont au programme de la saison 2005/2006 de Château Rouge. Avec plus de 50 spectacles, la scène annemassienne croisera, comme à son habitude, la création régionale et nationale ainsi que les talents de culture étrangère. De septembre à mai, il y en aura pour tous les goûts et tous les âges...

El Don Juan créé à Annemasse

Les amateurs de théâtre apprécieront *El Don Juan*... Création du Teatro Malandro, cette version largement inspirée de l'œuvre de Tirso de Molina a été entièrement montée à Château Rouge lors d'une résidence de la compagnie genevoise en janvier et février 2005. Après une Première au Théâtre de la Ville à Paris, *El Don Juan* sera à Annemasse les 11, 12, 13 janvier. Forêts, le nouveau spectacle de Wajdi Mouawad, sera présenté le 25 mars.



le à Annemasse le 29 novembre. Créée en 1975, cette compagnie brésilienne se nourrit de ses racines sud-américaines tout en mêlant les rythmes classiques et contemporains. Le Ballet de Lorraine revient, le 20 janvier, pour nous présenter *La Belle et la Bête*, *Two* et *Existe, existe...*

Denis Plassard présentera Zooco, un spectacle de cirque chorégraphié intégré dans la programmation du Festival Dansez ! 2006. Composé de trente jeunes âgés de 9 à 14 ans, le Groupe Grenade dirigé par Josette Baiz nous entraînera dans l'univers de *Barbe Bleue*.

La musique sous toutes ses formes

Des musiques du monde entier finiront de nous dépayser. Fred Radix, tout à la fois chanteur, comédien et musicien nous revient dès la rentrée, les 29 septembre et 1^{er} octobre. Le voyage se poursuivra avec Cristina Branco pour le fado, Suzana Baca, chanteuse péruvienne, Stefano di Battista, jazzman hors pair, mais aussi Louis Bertignac, Les Têtes Raides, Jacques Higelin... Il y aura aussi de l'humour, des spectacles jeune public, le partenariat avec le Grand Théâtre, le Festival Dansez ! du 27 mars au 9 avril 2006 et beaucoup d'autres surprises encore. A noter enfin, la mise en place d'une navette reliant Château Rouge à Genève (voir encadré), preuve que la coopération transfrontalière est une réalité et que la culture, entre Annemasse et Genève, n'a plus de frontières...

Une navette Annemasse-Genève

A partir du 30 septembre 2005, entre Annemasse et Genève, la culture n'a plus de frontière !

Soucieuse de renforcer la coopération transfrontalière, les Villes d'Annemasse et de Genève mettent en place une navette reliant Annemasse à Genève et plus particulièrement Château Rouge à la Place Neuve. Grâce à ce nouveau service, les Annemassiens pourront profiter du vaste choix des nombreuses salles genevoises : Grand Théâtre de Genève, La

Comédie, Maison des arts du Grütli, Victoria Hall... Et les Genevois auront un accès facilité aux spectacles de Château Rouge. Le transport est offert sur présentation d'un billet de spectacle valable pour le jour même.

Un événement attendu par tous tant *Incendies*, la précédente création du metteur en scène québécois (présentée à Château Rouge en 2004), nous avait séduit par son intensité et son universalité. Mise en scène et créée à Château Rouge par Christian Geoffroy-Schlittler, *La Cerisaie* de Tchekhov nous fera pénétrer dans un théâtre plus intimiste du 9 au 17 mai.

La Danse à l'honneur

Cette saison encore, Château Rouge fera la part belle à la danse. Grupo Corpo fera esca-



Comédie, Maison des arts du Grütli, Victoria Hall... Et les Genevois auront un accès facilité aux spectacles de Château Rouge. Le transport est offert sur présentation d'un billet de spectacle valable pour le jour même.

En route pour la culture, prochain arrêt : la scène !

PLUS D'INFORMATIONS
www.chateau-rouge.net
04 50 43 24 24

Nouvelle école du centre-ville : le maître d'œuvre désigné

Répondant aux nouveaux besoins d'un centre-ville en croissance, la réalisation du sixième groupe scolaire annemassien...



... mettra les préoccupations environnementales au premier plan.

Conformément au planning prévisionnel de l'opération, le maître d'œuvre de la **nouvelle école du centre-ville** a été désigné lors du conseil municipal du 7 juillet dernier. Lauréat du concours, le cabinet d'architecture lyonnais Tectoniques se voit confier la construction du sixième groupe scolaire annemassien.

Les atouts du projet retenus sont multiples : de la créativité, une bonne lisibilité des espaces et des entités, le respect des coûts (environ 5,5 millions d'euros) et sur-

tout une réponse conforme aux exigences énergétiques et environnementales définies dans le programme technique. Comme pour l'ensemble des constructions dont elle a l'initiative, la Ville souhaite développer une **démarche Haute Qualité Environnementale (HQE)** sur cette opération. Tout en remplissant les exigences de sécurité, de confort et de qualités architecturales, le projet intègre une série d'aménagement visant au respect de l'environnement : éclairage naturel, panneaux solaires et gestion de l'eau chaude par le biais de cellule photovoltaïque, matériaux et procédés de construction respectueux de l'environnement (bois, chantiers à faibles nuisances sonores), gestion des déchets d'activités, confort hygrothermique...

**2700 m²
sur deux niveaux**

L'établissement comprendra cinq classes maternelles situées au rez-de-chaussée et neuf classes élémentaires (du CP au CM2) réparties entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage.

Les prestations périscolaires (restaurants scolaires, Centre de Loisirs Associé à l'École...) ainsi que le gymnase occuperont également le rez-de-chaussée.

D'une surface utile de plus de 2700 m² répartie sur deux niveaux, le nouveau groupe scolaire devrait accueillir plus de quatre cents élèves dès la rentrée scolaire de septembre 2008.

Les études préalables à la construction ont commencé. Les travaux proprement dits débuteront eux en 2007.

CITOYENNETÉ

Recensement militaire

Dans le cadre du Parcours de Citoyenneté, **tous les jeunes Français** doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, **dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire**. Sont concernés par cette démarche : les garçons nés à partir de 1979 et les filles nées à partir de 1983. Les jeunes gens concernés non encore recensés sont invités à se rendre en Mairie dans les meilleurs délais. Les **documents nécessaires** pour effectuer son recensement militaire sont : la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, le Livret de famille, éventuellement le certificat de nationalité française, un justificatif de domicile récent. **L'Attestation de recensement** délivrée par la Mairie est **indispensable pour se présenter à tous les examens et concours publics**, tels que le Bac ou le permis de conduire.

La Journée d'Appel et de Préparation à la Défense organisée par les Services de l'Armée est obligatoirement réalisée avant la 18^{ème} année.

PLUS D'INFORMATIONS

Secteur Vie des Rues et Services Collectifs
04 50 95 07 00

RENTÉE SCOLAIRE

Tout est dans le SIM...

Les prestations périscolaires (Restauration, Centre de Loisirs, Prim'Accueil...), les activités culturelles et sportives, les vacances scolaires, les aides financières proposées par la Ville... Tout est dans le Supplément d'Informations Municipales (SIM) Spécial Rentrée Scolaire.

Distribué à tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires, il reste à votre disposition en Mairie, dans les bibliothèques, les MJC... Indispensable pour bien commencer l'année.



BIBLIOTHÈQUES

Fermeture du 12 au 24 septembre

Le changement de version du logiciel informatique utilisé au sein des trois bibliothèques d'Annemasse nécessite leur fermeture du 12 au 24 septembre. Deux semaines au cours desquelles seront réalisées la migration des données (plus de 80 000 ouvrages et 6 000 lecteurs) et la formation du personnel. Profitant de cette fermeture, **les Services Techniques procéderont à la rénovation de l'éclairage de la Bibliothèque Centrale** afin de la doter d'un système plus agréable et plus économique.

LA MÉTROPOLE FRANCO-VALDO-GENEVOISE EN CHIFFRES

C'est un espace intercantonal et transfrontalier allant de Douvaine à Divonne et englobant le Canton de Genève et le District de Nyon. Il est composé de 189 communes urbaines, périurbaines et rurales (45 genevoises, 32 vaudaises et 112 françaises) où résident près de 730 000 habitants.

QU'EST-CE QU'UNE MÉTROPOLE ?

C'est un espace comptant 500 000 habitants au minimum, qui comprend au moins une aire urbaine de plus de 200 000 habitants et impliquant plusieurs villes moyennes.

« Un nouvel élan pour l'agglomération franco-valdo-genevoise »

La candidature franco-valdo-genevoise à l'Appel à Coopération Métropolitaine lancé par le Gouvernement vient d'être retenue.



Explications avec Christian Dupessey, maire-adjoint chargé des Relations Extérieures

JIM : La coopération transfrontalière vient-elle de prendre une nouvelle dimension ?
Christian Dupessey : Tout à fait. Le 9 août dernier, le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire a publié officiellement l'information : **notre métropole transfrontalière fait partie des quinze lauréats** qui bénéficieront d'une aide financière de

l'État pour rédiger, entre 2005 et 2006, leur « Projet Métropolitain ». A l'issue de cette période, des contrats métropolitains devront être présentés et adoptés par l'État. Dans le cadre de sa réflexion sur la future politique contractuelle État-régions et afin de permettre aux grandes villes françaises d'affirmer leur position au niveau européen, l'État a, en effet, décidé d'aider les collectivités en les incitant à **se mouvoir en véritables métropoles**. Dans cette perspective, il les accompagnera techniquement et financièrement dans la **mise en place d'une gouvernance à l'échelle métropolitaine**.

Cette démarche doit déboucher sur des financements contractualisés portant sur de grandes fonctions métropolitaines concourant au **rayonnement international des agglomérations**.

JIM : Quelle est la place de cette démarche par rapport au Projet d'Agglomération déjà en marche ?

C. Dupessey : Cette démarche se fait en complément et en étroite intégration avec le Projet d'Agglomération initiée par le Conseil Fédéral suisse. Ces deux projets sont d'ailleurs portés techniquement par l'équipe du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise, basée à Ambilly. **Le comité de pilotage politique de ce Projet d'Agglomération veillera à la synergie des deux démarches**. Il réunit les représentants des États de Genève et de Vaud, de la Région de Nyon, des communes genevoises, des collectivités du genevois français réunies au sein de l'Association Régionale de Coopération du Genevois (ARC), des Départements français, de la Région Rhône-Alpes et des représentants de l'État.

JIM : Concrètement, quels sont les objectifs de ce projet ?

C. Dupessey : La conjonction des politiques de la Confédération suisse et de l'État français confirme la pertinence de nos objectifs : **partager un espace de vie commun, œuvrer pour une société équitable dans un cadre de vie**

attractif et renforcer la vocation internationale de la Métropole franco-valdo-genevoise en développant une gouvernance à son échelle. Ces projets sont particulièrement importants pour le développement de notre agglomération transfrontalière dont la région d'Annamasse est, côté français, le principal pôle urbain. **La réalisation effective du CEVA** (Cornavin-Eaux-Vives-Annamasse) côté français pourrait, par exemple, s'inscrire dans les objectifs de cette métropolisation.

JIM : Comment percevez-vous le succès de la candidature franco-valdo-genevoise ?

C. Dupessey : C'est un nouvel élan pour l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cette décision ministérielle est une reconnaissance de **la spécificité de notre agglomération** (720 000 habitants) et de son poids au sein de la Région Rhône-Alpes. Il faut d'ailleurs signaler qu'une autre candidature Rhône Alpine a été retenue : celle réunissant les villes-centres et agglomérations de Rhônes-Alpes, la Région urbaine lyonnaise et le Sillon alpin. Afin de mener à bien nos projets réciproques et de leur donner une cohérence à l'échelle de la Région, un lien étroit sera tissé entre les deux démarches.



A nos lecteurs

Conformément à la loi, les quatre groupes minoritaires du Conseil Municipal disposent d'un espace d'expression dans chaque parution du JIM. Aussi, dans le souci de préserver une égalité de traitement, nous rappelons à nos lecteurs que cette page d'expression politique doit être équitablement répartie et que chacun des groupes dispose donc d'un quart de page.

Le Comité de Rédaction

Groupe UMP

Où est le cap ?

Annemasse aura donc son Agenda 21 en 2005. Tant mieux et nous ne pouvons que nous féliciter de cette démarche si elle favorise l'approche citoyenne du développement durable.

Quelques exemples montrent cependant que tout n'est pas aussi clair à Annemasse.

Prenons les aménagements de la ville : le maire lance une politique de grands travaux. Celle-ci n'a pas eu lieu durant 20 ans et soudain, c'est la frénésie. L'objectif reste de construire des logements, toujours plus de logements... Mais pour quelles activités économiques ? Le chômage a légèrement régressé au printemps à Annemasse ! Mais savez-vous que la ville enregistre le taux le plus élevé du département et le plus grand nombre de chômeurs ? Et ceci depuis plusieurs années. Ces projets sont-ils sous tendus par des prévisions économiques pour la ville ? Non, aucune vision, ni perspective, tout est entrepris au coup par coup. Une ONG envisage de déménager à Annemasse. Très bien, mais avec quelles créations d'emplois ? On verra plus tard.*

Prenons le commerce et l'artisanat. Ce sont les poumons de la ville. Or, la révision du plan de circulation vise à « débarrasser le centre ville des 50 000 voitures qui y transitent chaque jour et qui polluent », selon les propos du maire rapportés par la presse. On espère que c'est bien vrai et que, paradoxalement, le rejet des voitures incitera les visiteurs et autres acheteurs à continuer d'acheter à Annemasse ! En attendant l'ouverture des parkings souterrains, cela relève tout de même du défi. Surtout avec les gigantesques panneaux aux entrées de l'agglomération qui dissuadent fermement les touristes de se rendre à Annemasse !

Les grands discours et les belles images ne doivent pas masquer la réalité des faits : la politique municipale ressemble aujourd'hui à un bateau naviguant sans cap. Pourvu que les récifs ne soient pas trop nombreux.

Marie-Pierre Berthier, Pascale Mayca, Philippe Marcille, Groupe des élus UMP

CONTACT

Marie-Pierre Berthier
1, rue de l'École Maternelle
74100 ANNEMASSE

Groupe UDF

**Le Groupe UDF,
sollicité, n'a pas souhaité
s'exprimer**

CONTACT

Jean-Pierre BENOIST, Gilles RIGAUD,
Conseillers Municipaux
7, rue du Levant - 74100 ANNEMASSE
udfannemasse@free.fr

M.N.R.

**Le M.N.R.,
sollicité, n'a pas souhaité
s'exprimer**

F.N.

**Le F.N.,
sollicité, n'a pas souhaité
s'exprimer**

La Ville en Flash Back

21 JUN 2005

Agenda

Les permanences des Élus de la Majorité ont lieu le samedi de 11h à 12h à l'Hôtel de Ville.

Se présenter à l'accueil

CONSEIL MUNICIPAL

Les jeudis 22 septembre et 27 octobre

Salle du Conseil - 18h30

SEPTEMBRE

Samedi 17

ROMAGNY FESTIV'

MJC Romagny

OCTOBRE

Du 1^{er} au 9

FÊTE FORAINE

Place Clemenceau

Samedi 1^{er}

COURSE DE CANOË-KAYAK

Bassin du Pont d'Étrembières
De 8h30 à 12h

Samedi 1^{er} & dimanche 2

SALON DU LIVRE ET DE LA CULTURE

Complexe Martin Luther King

Du 14 au 16

**LIRE
EN FÊTE**

Bibliothèque
Municipale
MJC Centre et
Romagny

NOVEMBRE

Samedi 5

**JOURNÉE
INTERNATIONALE
D'AQUAFITNESS**

Centre Nautique

Samedi 5 & dimanche 6

**14^{ème} OPEN
INTERNATIONAL
D'ESCALADE**

Gymnase Robert Sallaz

Vendredi 11

ARMISTICE 1918

Du 18 au 20

FORUM DES SOLIDARITÉS

Complexe Martin Luther King



JUIN JUILLET AOÛT 05



1 à 6 - Fête de la Musique : le 21 Juin, Annemasse a fêté comme il se doit l'arrivée de l'été. Classique, pop, rock, world music, jazz... cette 24^e Fête de la Musique s'est déroulée sous le signe de l'éclectisme.

7-25 juin : Le Sud en Fête a animé les quartiers Sud de la ville. La MJC Sud, les associations, les commerçants et bien entendu les habitants se sont associés pour faire de cette journée un moment festif et convivial : spectacles, jeux, farfouille, buffet...

29-9 - Du 29 juin au 1^{er} juillet : trois jours durant, **Bonjour l'Été** a transformé la place de l'Hôtel de Ville en un vaste espace ludique pour tous les âges.

12-24 août : la première phase de mise en service du nouveau **Plan de Circulation** a été lancée cet été (voir JIM N°100). Elle a nécessité, entre autres aménagements, la création d'un rond-point Place de l'Étoile. Les feux tricolores ont, par conséquent, été supprimés.

10-11 - 18 août : Élus, anciens combattants, résistants, prisonniers et Annemassiens ont commémoré le **61^e Anniversaire de la Libération d'Annemasse**. A cette occasion, **la stèle des époux Bailly** (rue Fernand David) a été honorée pour la première fois.



Directeur de la Publication : Dominique LACHENAL
Rédaction - Conception : SERVICE COMMUNICATION
Impression : COMIMPRESS
Photos : SERVICES MUNICIPAUX (Sauf Couverture)
Dépôt Légal : Juillet 2005
Tirage : 17 000 Exemplaires

Ce journal est imprimé sur du papier recyclé. Ne peut être vendu.